



ACCUEIL DE LOISIRS

Eté 2019

L'accueil de loisirs d'Ymare sera ouvert du **lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2019** (fermeture du 5 au 16 août).

Accueil

Les enfants sont accueillis sur 3 groupes :

- les moins de 6 ans (enfants scolarisés en maternelle)
- les 6-11 ans (scolarisés en élémentaire)
- les 12-15 ans (scolarisés au collège)

Les places seront limitées.

Horaires d'ouverture

La structure sera ouverte de 8h00 à 18h00 (L'accueil du matin à lieu à partir de 8h00 jusqu'à 9h15)
Elle fermera à 18h00, départ possible à partir de 17h00, après le goûter.

Tarif journalier pour les Ymarois, après calcul du quotient familial (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

- Tranche A : 3.66€
- Tranche B : 5.86€
- Tranche C : 8.06€
- Tranche D : 10.26€
- Tranche E : 14.65€ ou forfait 5 jours 13.20€ la journée

Tarif journalier pour les enfants habitant hors de la commune (comprenant les activités, le repas du midi, le goûter)

- Tranche F : 22.10€ ou forfait 5 jours 19.90€ la journée

Les activités

Accueil de loisirs

Les enfants participeront à des activités artistiques, manuelles et culturelles et pourront pratiquer également divers jeux traditionnels. Le thème des activités est disponible sur le site internet de la mairie.

Activités sportives (à partir de 6 ans)

Nous proposerons des activités sportives multisports. Le thème des activités pour chaque semaine est disponible sur le site de la mairie.

Lieux d'activités

L'accueil aura lieu au sein du groupe scolaire, la restauration au Château et les activités sur les différentes installations sportives et culturelles d'Ymare, et sur des sites extérieurs.

Le dossier d'inscription pour les enfants inscrits à l'école d'Ymare :

- La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANCV

Le dossier d'inscription pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'école d'Ymare :

- La fiche de renseignements et les autorisations
 - La fiche sanitaire
 - La grille tarifaire (règlement par chèque à l'ordre du **Trésor public**), la structure accepte les paiements en bon temps libre et chèque ANCV
- Pour les Ymarois, se munir de la feuille d'imposition, ou non-imposition, qui permettra de calculer le montant de votre participation grâce au quotient familial.*
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives multisports
 - Attestation d'assurance extra-scolaire

NB : La structure accepte les participations de la CAF (Bon Temps Libre), des comités d'entreprises, des chèques ANCV, des CESU.

Retour des dossiers jusqu'au 21 juin.

Permanences les vendredis 7, 14 et 21 juin de 16h30 à 18h30 à la mairie d'Ymare.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre Jimmy CARPENTIER de préférence par mail ymare.sportsetloisirs@gmail.com ou au 06.75.24.22.88.



Mairie d'Ymare
76520 Ymare
Courriel : ymare.sportsetloisirs@gmail.com

